

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis Bourgault, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

216-2020

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

217-2020

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'ordre du jour soit et est accepté en apportant la modification suivante:

- Retrait du point 24 - Officialisation d'embauche d'une préposée à l'entretien ménager à la CAO.

Et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
 2. Revue de l'ordre du jour
 3. Déclaration de conflit d'intérêts
 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 août 2020, avec dispense de lecture
 5. Suivi du procès-verbal
 6. Sollicitations, invitations, adhésions
 7. Approbation des comptes du mois d'août 2020
 8. Autorisation de paiement - Facture PAVEX #102028783
 9. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2021
 10. Adjudication de l'emprunt par billet de 175 100 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 470-2014
 11. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billet au montant de 175 100 \$ qui sera réalisé le 29 septembre 2020
 12. Avis de motion - Règlement 564-2020 visant à abroger certains règlements municipaux désuets
 13. Avis de motion - Règlement 565-2020 - Surveillance pendant le déneigement
 14. Résolution modifiant le règlement d'emprunt 546-2019 - Aménagement d'un chemin d'accès au parc industriel Est (1 047 000 \$)
 15. Acceptation du règlement d'emprunt 010-2020 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT
 16. Aide financière - Soutien à la coopération intermunicipale pour la solution Géomatique
 17. Renouvellement du contrat de déneigement ECH-01 (lien routier)
 18. Entente avec le MTQ - Procédure pour fermeture de route en situation d'urgence
 19. Contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville et du garage municipal
 20. Demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis
 21. Fonds régions et ruralité - volet 4 - Proposition d'un diagnostic territorial
 22. Renouvellement du bail visant l'exploitation d'un barrage sur la rivière Shipshaw par Produits forestiers Résolu (PFR)
 23. Modification au régime d'assurances collectives des employés de la Ville
 24. Officialisation d'embauche d'une préposée à l'entretien ménager à la CAO
 25. Correspondance
 26. Rapport des élus
 27. Questions du public
 28. Varia
 29. Prochaine assemblée publique le 19 octobre 2020
 30. Levée de l'assemblée
-

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

218-2020

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

219-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2020,
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 17 août 2020, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 17 août 2020, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

220-2020

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

221-2020

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Politique de subvention pour achat de couches lavables	
Remboursement pour une demande	50 \$
CALACS	
Aide financière 2020-2021	100 \$
Quilles et loisirs	
Aide financière (loyer en temps de pandémie)	2 100 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: aucune.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

222-2020

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
D'AOÛT 2020 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois d'août 2020 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois d'août 2020 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'août 2020, pour un montant de 562 936.73 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 08-2020

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

223-2020

AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE
PAVEX #102028783 :

CONSIDÉRANT la réfection de l'avenue du Rocher Ouest par la compagnie Pavex;

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Pavex numéro 102028783 datée du 15 septembre 2020 au montant de 2 267 920.05 \$ pour les travaux de réfection de l'avenue du Rocher Ouest.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

224-2020

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU
CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021 :

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les Cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

a) Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h:

Le lundi, 18 janvier
Le lundi, 15 février
Le lundi, 22 mars
Le lundi, 19 avril
Le lundi, 17 mai
Le lundi, 14 juin

Le lundi, 12 juillet
Le lundi, 23 août
Le lundi, 20 septembre
Le lundi, 18 octobre
Le lundi, 8 novembre
Le lundi, 6 décembre
Le lundi, 13 décembre

b) Qu'avis public du contenu du présent calendrier soit publié, conformément à la Loi.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

225-2020

ADJUDICATION DE L'EMPRUNT PAR BILLET AU
MONTANT DE 175 100 \$ EN VERTU DU
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 470-2014 :

ATTENDU que la Ville de Normandin a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 29 septembre 2020, au montant de 175 100 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
10 300 \$	0.80000 %	2021
10 500 \$	0.90000 %	2022
10 700 \$	1.00000 %	2023
10 800 \$	1.10000 %	2024
132 800 \$	1.25000 %	2025
Prix: 98.00400		Coût réel: 1.68879 %

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES PLAINES BORÉALES		
10 300 \$	2.27000 %	2021
10 500 \$	2.27000 %	2022
10 700 \$	2.27000 %	2023
10 800 \$	2.27000 %	2024
132 800 \$	2.27000 %	2025
Prix: 100.00000		Coût réel: 2.27000 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- b) Que la Ville de Normandin accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 29 septembre 2020 au montant de 175 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 470-2014.
- c) Ces billets sont émis au prix de 98.00400 pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.
- d) Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaires préautorisés à celui-ci.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

226-2020

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE
COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU
MONTANT DE 175 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE
29 SEPTEMBRE 2020 :

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Normandin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 175 100 \$ qui sera réalisé le 29 septembre 2020, réparti comme suit:

Règlement d'emprunt	Pour un montant de:
470-2014	175 100 \$

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 470-2014, la Ville de Normandin souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU que la Ville de Normandin avait le 21 septembre 2020, un emprunt au montant de 175 100 \$, sur un emprunt original de 406 800 \$, concernant le financement du règlement numéro 470-2014;

ATTENDU QUE, en date du 21 septembre 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 29 septembre 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 470-2014;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit:

1. les billets seront datés du 29 septembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 mars et le 29 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le directeur des finances;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2021	10 300 \$	
2022	10 500 \$	
2023	10 700 \$	
2024	10 800 \$	
2025	11 100 \$	(à payer en 2025)
2025	121 700 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 470-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 29 septembre 2020, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 470-2014, soit prolongé de 8 jours.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

227-2020

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 564-2020
VISANT À ABROGER CERTAINS RÈGLEMENTS
MUNICIPAUX DÉSUETS :

Monsieur le conseiller Jocelyn Robert, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 564-2020 visant à abroger certains règlements municipaux désuets.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.
Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

228-2020

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 565-2020 -
SURVEILLANCE PENDANT LE DÉNEIGEMENT :

Monsieur le conseiller Jocelyn Robert, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 565-2020 visant à assurer la sécurité routière en régissant l'utilisation des véhicules sur les chemins publics de la municipalité.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

229-2020

RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT
D'EMPRUNT 546-2019 - AMÉNAGEMENT D'UN
CHEMIN D'ACCÈS AU PARC INDUSTRIEL EST
(1 047 000 \$) :

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le règlement 546-2019 afin d'augmenter la dépense autorisée au règlement;

CONSIDÉRANT que le 21 mars 2019 le conseil de la ville de Normandin a adopté le règlement d'emprunt 546-2019 décrétant une dépense de 1 047 000 \$ et un emprunt de 1 047 000 \$ pour l'aménagement de l'accès au parc industriel Est, incluant les travaux de la traverse du CN, des infrastructures pour l'approvisionnement en eau potable, les frais de contingences, d'imprévues et de financement;

CONSIDÉRANT que les travaux concernant la traverse du CN ont été beaucoup plus onéreux que l'estimation des travaux;

CONSIDÉRANT que le fonds général de la Ville est suffisant pour combler la dépense supplémentaire;

CONSIDÉRANT que l'emprunt à la charge des contribuables demeure inchangé à 1 047 000 \$;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le titre du règlement numéro 546-2019 est remplacé par le suivant: "Règlement numéro 546-2019 décrétant des dépenses de 1367 000 \$ et un emprunt de 1 047 000 \$ pour l'aménagement de l'accès au Parc Industriel Est."
- b) Que l'article 2 du règlement numéro 546-2019 est remplacé par le suivant : "Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 367 000 \$ aux fins du présent règlement".
- c) Que l'article 3 du règlement numéro 546-2019 est remplacé par le suivant: "Aux fin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 047 000 \$ sur une période de 20 ans et à affecter, au paiement de ces dépenses, une somme de 320 000 \$ provenant d'une partie de son fonds général."
- d) Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

230-2020

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
010-2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
SÉCURITÉ INCENDIE GEANT :

CONSIDÉRANT que l'objet de ce règlement est de décréter une dépense de 650 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'un camion-échelle;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que les municipalités formant la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT doivent signifier leur accord à cet emprunt;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal de Normandin confirme à la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT son approbation pour le règlement d'emprunt numéro 010-2020.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

231-2020

AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN À LA
COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR LA
SOLUTION GÉOMATIQUE :

ATTENDU que la Ville de Normandin a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et St-Thomas-Didyme désirent présenter un projet d'Acquisition d'équipements informatiques et d'une Solution Géomatique dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que les municipalité désirent procéder à une saine gestion de ses actifs;

ATTENDU que l'objectif de doter la municipalité d'un inventaire exhaustif, précis, exact et actuel des infrastructures et surtout de mettre en place des processus, des méthodes, des outils et des logiciels permettant leur recherche sur le terrain, leur consultation, leur diffusion, leur analyse et surtout leur mise à jour rigoureuse, la Régie désire faire l'acquisition d'équipements informatiques et d'une solution Géomatique. Les municipalités et la Régie profiteront de la formation, soutien technique et transfert de connaissance en matière de relevé terrain et de traitement de ces données;

ATTENDU que la possibilité d'un regroupement pour l'implantation d'un projet technologique orienté web pour la gestion efficace des équipements;

ATTENDU que les municipalités et la Régie bénéficieront d'une technologie orienté web, accessible à ses employés et élus en tout temps, de la saisie numérique de ses infrastructures par un GPS de haute précision, et de la formation de son personnel cible dont l'objectif sera de favoriser l'autonomie municipale, à partir de l'équipement mise en commun;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil de la ville de Normandin s'engage à participer au projet d'Acquisition d'équipement informatique et d'une solution Géomatique et à assumer une partie des coûts.
- b) Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.
- c) Que le conseil nomme la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT organisme responsable du projet.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

232-2020

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE
DÉNEIGEMENT ECH-01 (LIEN ROUTIER) :

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement pour le lien routier (ECH-01) était à échéance après l'hiver 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le devis permettait un renouvellement de deux (2) ans si les deux parties le désirent;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur G. Lévesque Terrassement a été contacté par la municipalité pour connaître ses intentions de renouveler;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat de déneigement ECH-01 à G. Lévesque Terrassement pour 2020-2021 et 2021-2022 au coût respectif de 103 000 \$ et 106 000 \$ plus taxes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

233-2020

ENTENTE AVEC LE MTQ - PROCÉDURE POUR
FERMETURE DE ROUTE EN SITUATION
D'URGENCE :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'établir clairement des procédures pour fermeture de route en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a pris connaissance du document et qu'il approuve l'entente proposée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière à signer une entente avec le ministère des Transports du Québec, concernant les procédures pour fermeture de route en situation d'urgence qui sera renouvelable le 1er septembre de chaque année, et se terminera le 30 avril 2023.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

234-2020

CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE
L'HÔTEL DE VILLE ET DU GARAGE MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT la publication d'un avis d'appel d'intérêt public en vue d'offrir des services de conciergerie à la Ville de Normandin dans le journal municipal l'Écho de la ville de septembre ainsi que sur le Site Internet de la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par madame Nadia Landry;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

a) Que le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte la signature d'une entente pour l'offre d'entretien ménager de l'hôtel de ville et du garage municipal au coût de 23 400 \$ par année pour la période du 21 septembre 2020 au 22 septembre 2023.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

235-2020

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS :

ATTENDU que le confinement à la maison et les temps inédits qu'ont traversés toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- b) De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia LeBel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

236-2020

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 4 -
PROPOSITION D'UN DIAGNOSTIC
TERRITORIAL :

ATTENDU que le gouvernement du Québec, par l'entremise du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)*, a mis en place un programme visant à favoriser la coopération intermunicipale;

ATTENDU que ce programme est disponible par l'entremise du volet 4 du *Fonds régions et ruralité (FRR)*, lequel dispose d'une enveloppe au plan national de 2,5M\$ pour l'exercice financier 2020-2021 et de 15M\$ pour les années 2021-2022 et suivantes;

ATTENDU que l'axe "coopération" du volet 4 vise à aider les municipalités locales à offrir des services municipaux de qualité à coût raisonnable par la conclusion d'ententes intermunicipales relatives à la gestion d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ou à en étudier l'opportunité;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

ATTENDU que les organismes admissibles sont ceux dûment mandatés par des municipalités locales concernées pour réaliser un projet;

ATTENDU que l'aide financière pouvant être octroyée par le MAMH représente un maximum de 50% des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$;

ATTENDU que, par la résolution numéro 246-09-20, le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine, en partenariat avec les municipalités de son territoire, souhaite interpeller le MAMH pour l'obtention d'une aide financière;

ATTENDU que le diagnostic souhaité viserait à:

- Réaliser une analyse de l'ensemble des ressources humaines des municipalités du territoire (incluant la MRC) afin de dresser un portrait de la main-d'oeuvre territoriale, notamment à l'égard des éventuels départs à la retraite, les compétences des ressources humaines, etc.;
- Identifier les services qui sont actuellement requis à l'externe par chacune des municipalités: avocat, évaluation municipale, service d'urbanisme et autres;
- Analyser la complémentarité à des services déjà dispensés, la mise en commun éventuelle entre les municipalités et/ou le développement de nouveaux services;
- Doter les élus municipaux d'un portrait global et de pistes de réflexion pour d'éventuelles ententes de coopération entre deux ou plusieurs municipalités.

ATTENDU qu'à court terme, les deux seules obligations de chaque municipalité locale seraient l'adoption d'une résolution d'adhésion à la démarche et donner la consigne à son personnel administratif de collaborer avec le consultant mandaté à cet égard afin qu'il réalise bien le travail pour lequel il a déposé une offre de services;

ATTENDU que M. le maire Mario Fortin, lequel est également conseiller de comté, a participé aux discussions au conseil de la MRC et qu'il est solidaire de l'adoption de la résolution par laquelle la démarche visée est souhaitable;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil municipal de Normandin est d'accord avec la démarche souhaitée par le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine.
- b) Que le conseil mandate la MRC de Maria-Chapdelaine pour la réalisation d'un diagnostic territorial.
- c) Que le conseil donne la consigne à son personnel de collaborer avec le consultant mandaté par la MRC en lien avec cette affaire.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

237-2020

RENOUVELLEMENT DU BAIL VISANT
L'EXPLOITATION D'UN BARRAGE SUR LA
RIVIÈRE SHIPSHAW PAR PRODUITS FORESTIERS
RÉSOLU (PFR) :

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, par l'éventuelle adoption du projet de loi numéro 50 intitulé *Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw*, envisage renouveler le bail visant l'exploitation d'un barrage sur la rivière Shipshaw par Produits forestiers Résolu Canada inc., ci-après PFR;

CONSIDÉRANT que le processus a débuté par la tenue d'une Commission parlementaire à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT qu'il y est libellé à l'article 5 dudit projet de loi numéro 50:

Le locataire doit, au 31 décembre 2031, avoir réalisé, dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean ... des investissements manufacturiers structurants totalisant au moins 100 000 000 \$ en valeur de 2018 actualisée à un taux annuel de 8 %, exclusion

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

faite de toute forme d'aide gouvernementale ainsi que des investissements réalisés pour la réparation ou l'entretien des infrastructures de production ou de transport d'électricité. Il est tenu compte, pour l'application de la présente disposition, des investissements effectués à compter du 1er avril 2018.

CONSIDÉRANT qu'il y est également libellé à l'article 10 dudit projet de loi numéro 50:

1. "le locataire cesse d'exploiter l'une de ses trois usines qu'il exploitait dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit les usines situées à Kénogami, à Alma et à Saint-Félicien".

CONSIDÉRANT que les élus de la municipalité désirent porter à l'attention du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) que la compagnie PFR exploite également une papetière à Dolbeau-Mistassini;

CONSIDÉRANT que, de plus, le conseil municipal précise que la compagnie PFR prélève majoritairement sa matière première sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine et qu'elle alimente à partir de son parterre forestier les scieries de Mistassini, Girardville et Saint-Thomas-Didyme, mais également en partie de celle de Saint-Félicien;

CONSIDÉRANT que les scieries mentionnées précédemment contribuent en majeure partie à alimenter en matière première (copeaux) l'ensemble des papeteries de la région;

CONSIDÉRANT qu'il est plus que souhaitable que le ministre responsable de parrainer ledit projet de loi soit informé de cet oubli visant à inclure la papetière de Dolbeau-Mistassini;

CONSIDÉRANT que le préfet de la MRC, M. Luc Simard, a récemment rencontré le ministre titulaire, M. Jonatan Julien, afin de le sensibiliser à cet oubli dans le projet de loi et qu'il est plus que souhaitable de lui rappeler, de même qu'à ses collègues de l'Assemblée nationale, l'importance que revêt cet enjeu pour le milieu de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT que les élus de la municipalité sont très solidaires et en appui à PFR afin qu'elle assure la pérennité de ses opérations dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, entre autres et notamment celle de la papetière de Dolbeau-Mistassini, de même que les trois usines de transformation de la matière ligieuse;

CONSIDÉRANT que, pour une question d'équité intra-régionale, la papetière de Dolbeau-Mistassini doit être nommément inscrite dans les dispositions du projet de loi numéro 50;

CONSIDÉRANT que l'économie du pays de Maria-Chapdelaine est majoritairement tributaire de l'exploitation de la matière ligieuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil de la municipalité de Normandin interpelle le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Jonatan Julien, afin de l'exhorter à inclure le nom de la papetière de Dolbeau-Mistassini dans le projet de loi numéro 50 titrée *Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw*.
- b) Que copie de la présente résolution soit transmise aux députés de l'Assemblée nationale suivants:
 - Mme Nancy Guillemette, députée du comté de Roberval;
 - Mme Andrée Laforest, députée de Chicoutimi et ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
 - M. Éric Girard, député de Lac-St-Jean et adjoint parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;
 - M. Sylvain Gaudreault, député de Jonquière et porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'énergie.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

238-2020

MODIFICATION AU RÉGIME D'ASSURANCES
COLLECTIVES DES EMPLOYÉS DE LA VILLE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin détient une police d'assurances collectives pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT qu'après entente avec le syndicat des employés municipaux, il y a lieu d'effectuer certains changements dans le but d'améliorer le régime et réaliser des économies pour les employés et la Ville;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

- a) Que le conseil municipal autorise madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière à signer tous les documents avec SSQ, Société d'Assurance-vie inc., concernant la modification du régime d'assurance collective des employés municipaux de la Ville, ainsi que tous les documents avec Services Canada concernant l'enregistrement de la Ville de Normandin au Régime de prestations supplémentaires de chômage;
- b) Que le conseil autorise également madame Groleau à signer l'entente de modification de la convention collective des employés municipaux en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

239-2020

CORRESPONDANCE :

Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants; OBJET: Nous décerne officiellement le titre de Municipalité amie des aînés, et ce, pour la durée de notre plan d'action 2020-2024.

240-2020

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

241-2020

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

242-2020

VARIA :

243-2020

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 19
OCTOBRE 2020 :

244-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 55.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière